

Compte-rendu

Réunion du comité de concertation

-

Plan de gestion concertée du Lac Kipawa

Lundi 22 juillet et mardi 17 septembre 2013 de 18h00 à 22h00, Salle communautaire de la municipalité de Kipawa

1. But de la rencontre

Le but de la 2^{ème} et de la 3^{ème} réunion du comité de concertation était de déterminer une vocation et les objectifs pour le lac Kipawa.

2. Présences

Comité de concertation des utilisateurs					
Groupes	Désignation des représentants	Présent à la rencontre du 22 juillet 2013	Absent à la rencontre du 22 juillet 2013	Présent à la rencontre du 17 septembre 2013	Absent à la rencontre du 17 septembre 2013
Municipalités					
Témiscaming	Philippe Barette	X		X	
Kipawa	Norman Young	X		X	
Laniel	Yvon Gagnon	X			X
Béarn	Luc Lalonde		X		X
Secteur environnemental et communautaire					
Association environnementale	APART : Johanne Descoteaux	X		X	
Association de riverains	Henri Laforest	X		X	
Association d'utilisateurs	Daniel Goulet		X	X	
Chasseurs, pêcheurs	Gino Lafrenière	X		X	
Pôle citoyen	André Lapierre, Claude Bérubé, Clyde & Thomas Mongrain, Karen Kowalchuk & Stephen Kilburn		Clyde Mongrain absent		Claude Bérubé absent
Secteur économique					
Pourvoyeurs (secteur)	Yves Bouthillette	X		X	

Groupes	Désignation des représentants	Présent à la rencontre du 22 juillet 2013	Absent à la rencontre du 22 juillet 2013	Présent à la rencontre du 17 septembre 2013	Absent à la rencontre du 17 septembre 2013
économique et touristique)					
Tourisme	Dany Gareau		X	X	
Milieu industriel	Claude Brisson (Matamec)	X		X	
Chambre de commerce Témis-accord	Robin Larochelle		X	X	
Premières nations					
Eagle Village			X		X
Wolf Lake			X		X

Présences lors de la réunion du comité de concertation, Plan de gestion du lac Kipawa. 22 juillet 2013.

Des personnes ressources étaient également présentes pour écouter les discussions et répondre aux questions spécifiques :

- ❖ Ministère des Ressources naturelles :
 - Alain Fort, biologiste, Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire
 - Jean-Pierre Hamel, biologiste, Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire (22 juillet uniquement)
 - Pascal Martel, responsable régional de la planification territoriale et de l'aménagement du territoire
 - Claude Massé, chef de l'unité de gestion, ministère des Ressources naturelles, Ville-Marie.
- ❖ MRC de Témiscamingue :
 - Daniel Dufault, coordonnateur de l'aménagement du territoire et développement régional (22 juillet uniquement)
 - Tomy Boucher, directeur général adjoint (17 septembre uniquement).

Les ateliers du 22 juillet étaient animés par :

- Julie Boisvert, Organisme de bassin versant du Témiscamingue
- Mélissa Valiquette, Organisme de bassin versant du Témiscamingue
- Ambroise Lycke, Organisme de bassin versant du Témiscamingue
- Jean-François Turcotte, Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue

3. Rappels sur la démarche et les points importants à savoir sur le projet

Un rapide rappel a été fait lors de chaque rencontre pour permettre à tous les participants de se remémorer le projet.

Le plan de projet, public et disponible sur internet, présente la démarche dans son ensemble ([http://obvt.ca/fichiers/Plan de projet lac-Kipawa 0.pdf](http://obvt.ca/fichiers/Plan_de_projet_lac-Kipawa_0.pdf)), des modifications ont été apportées au calendrier et sont également visibles au lien suivant : <http://www.obvt.ca/activites/concertation>.

En résumé, le projet est une initiative de la MRC de Témiscamingue qui a mandaté l'OBVT pour l'élaboration du Plan et l'organisation de la concertation.

Un comité de pilotage est présent dans un but principalement administratif, pour s'assurer que le projet sera mené à son terme, bien organisé, que les budgets sont respectés et les objectifs atteints. C'est un rôle de coordination. Il se rencontre avant chaque étape cruciale pour décider de la meilleure façon de mener à bien chaque étape : par exemple la réunion de consultation publique, la rédaction des documents, etc.

Un comité de concertation a été fondé pour faire un suivi rapproché du projet et travailler sur le contenu du Plan de gestion concertée. Le comité de concertation n'est pas là uniquement pour valider des documents ou des propos recueillis, il est véritablement utile pour relire et faire des ajouts aux différents documents. Il n'a pas de pouvoir décisionnel.

Un rappel sur le moratoire a été fait : il s'est concrètement traduit par des mesures transitoires pour geler l'augmentation de la capacité d'accueil des pourvoies puis empêcher le développement de la villégiature sur les terres publiques ensuite.

Le Plan de gestion concertée du lac Kipawa est le moyen privilégié pour évaluer la levée de ce moratoire, mais si la situation montre que ce n'est pas souhaitable, il n'est pas exclu que celui-ci demeure.

Le Plan de gestion concertée permet aussi de faire un état de situation du lac et de définir des objectifs communs pour gérer adéquatement le lac Kipawa dans son ensemble.

Les personnes présentes insistent pour dire que des mesures s'imposent dans les plus brefs délais.

Le comité est informé que les premières nations ont également été rencontrées, que les documents leur sont envoyés au fur et à mesure et qu'elles se sont engagées à produire un résumé à intégrer au Plan de gestion concertée.

4. Retour sur les demandes de certains acteurs pour la représentation au comité de concertation

Au début de la démarche : les pourvoyeurs, en tant qu'acteurs importants sur le lac Kipawa, ont demandé d'être représentés par plus qu'une personne sur le comité de concertation. La réponse a été que ce comité devait idéalement être équilibré, représentatif de tous les secteurs et de taille modérée. Il était donc souhaitable d'avoir un représentant et un substitut par groupe ce qui fut accepté par l'ensemble des parties prenantes. Les personnes d'un groupe qui ne participaient pas à la démarche du comité étaient invitées à faire parvenir leurs points au représentant du groupe ou à communiquer avec Thibaut Petry.

Le secteur tourisme a fait la même demande et la réponse fut identique. Cependant, en accord avec les membres du comité, il a été décidé que les personnes impliquées dans ce secteur (Simon Laquerre, Dany Gareau et Ghyslaine Dessureault) se consulteraient pour déterminer qui serait le représentant le mieux placé et disponible. Yves Bouthillette mentionnait que Ghyslaine Dessureault pourrait être bien placée pour représenter ce secteur à la table grâce à des connaissances étendues dans différents domaines.

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), désirait mandater un représentant au cours de la démarche. Étant donné que le secteur environnemental est déjà représenté par l'APART, des échanges ont eu lieu entre ces groupes et un seul représentant demeurera (Johanne Descoteaux, APART).

5. Retour sur le 1^{er} rapport d'étape

Le premier rapport d'étape, contenant le portrait du territoire, les enjeux et les préoccupations, a été validé par l'ensemble des relecteurs et traduit en anglais. Il est maintenant disponible au lien suivant : <http://www.obvt.ca/activites/concertation>.

6. Discussion sur la vocation du lac Kipawa

À partir d'un constat fait au cours des différentes rencontres, une vocation de travail est suggérée au groupe pour discussion. Après des ajustements, le comité de concertation est unanime pour que la formulation de la vocation définitive pour le lac Kipawa soit :

Le lac Kipawa est un plan d'eau aux caractéristiques exceptionnelles qui devront être maintenues. Aucun développement sur le lac ne devrait affecter l'intégrité, la qualité et la préservation à long terme de ce plan d'eau. Des actions devraient être mises de l'avant pour mieux connaître et gérer adéquatement les problèmes actuels ou présagés.

Lake Kipawa is a body of water with exceptional characteristics that should be preserved. No development on the Lake should affect the integrity, quality and long term preservation of this body of water. Actions should be put forward to adequately know and manage present and future problems.

Cette formulation permet de mettre en avant trois points primordiaux :

- ❖ Le lac Kipawa est un joyau
- ❖ Il faut le préserver
- ❖ Des problèmes sont à régler

Le groupe est en accord avec cette vocation qui sera à l'avenir l'objectif général et le message commun pour définir des objectifs et des actions pertinents.

7. Ateliers thématiques pour déterminer les objectifs à atteindre sur le lac Kipawa

Lors de la première rencontre du comité sur les objectifs, des ateliers ont eu lieu pour permettre à tous les représentants de se prononcer et de discuter.

De manière à rejoindre l'ensemble des enjeux et des préoccupations qui ont été soulevées depuis le début de la démarche, 4 grandes thématiques avaient été préparées :

- Habitation permanente et saisonnière
- Pêche et populations de poissons
- Plaisance et utilisation du lac
- Activités commerciales et industrielles.

Des petits groupes se déplaçaient d'un atelier à l'autre pour des périodes de 20 à 25 minutes par thématique. Pour commencer chaque ronde, la thématique était présentée, sous forme de points importants (qui rejoignaient les enjeux et préoccupations), par un facilitateur qui devait rester neutre (Julie Boisvert OBVT, Mélissa Valiquette OBVT, Ambroise Lycke OBVT et Jean-François Turcotte, Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue). Des personnes ressources du MRN et de la MRC de Témiscamingue circulaient de table en table pour répondre à des questions spécifiques.

Suite à la présentation de la thématique, les membres du comité de concertation débattaient sur les objectifs à formuler pour répondre à tous les points. La recherche d'objectifs consensuels (qui faisaient l'unanimité) était privilégiée, mais n'était pas obligatoire. Si des objectifs ne sont pas partagés par tous, ce constat sera mentionné. Chaque membre de la table était donc amené à se prononcer sur les quatre thèmes.

8. Retour sur les objectifs concertés en plénière

Il est apparu en plénière que les objectifs, trop nombreux, ne pourraient pas être tous repassés dans la soirée du 22 juillet considérant que du temps supplémentaire a été consacré aux ateliers. La décision, approuvée unanimement, fut que les objectifs allaient être compilés par le chargé de projet puis envoyés pour relecture au comité de concertation pour la prochaine rencontre (la formulation des objectifs pourra être ajustée, mais pas leur sens qui a été débattu en groupe).

C'est lors de la troisième rencontre du comité (17 septembre 2013) que la validation définitive a été faite. Voir *l'annexe 1* : objectifs de gestion concertée pour le lac Kipawa. Lors de la rencontre du 17 septembre, un point d'information a été fait par Claude Massé pour sensibiliser les membres du comité à la réalité des demandes reçues par le MRN et au besoin de répondre à ces éventualités lors de l'élaboration du Plan de gestion concertée du lac Kipawa. De plus, il semble pertinent de raisonner avec la philosophie SMART pour déterminer des objectifs, ceux-ci doivent idéalement être **Spécifiques, Mesurables, Accessibles/Acceptables, Réalistes et Temporellement** définis. De plus ces objectifs, de même que les actions qui y sont rattachées doivent permettre au MRN de savoir quelle position adopter lors de demandes particulières comme par exemple l'installation d'une marina à Laniel. L'hypothèse de centres de villégiature commerciaux à faible impact permettait également de dire qu'il faut prendre en considération les retombées économiques et sociales positives de projets structurants.

Par ailleurs, Claude Massé a mentionné que le MRN ne pourra pas opérationnaliser l'objectif qui est *de ne pas permettre de nouvelles activités (commerciales et industrielles) dans la bande riveraine de 300 mètres*. Présentement, il y a déjà des modalités qui ont été discutées à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) et qui seront appliquées par le MRN lors des planifications forestières.

9. Varias

Lors de la première rencontre (22 juillet) Alain Fort, biologiste au ministère des Ressources naturelles, tenait à poser des questions concernant les essais de marnage qui seront faits à l'automne 2013 : le Centre d'expertise hydrique du Québec est prêt à faire un essai qui consiste à réduire de 40 cm la hauteur de l'eau atteinte à l'automne (ce qui correspond à un niveau de faible hydraulité). Malgré tout, le MRN veut s'assurer que la mesure est connue et acceptée par tous. Il est demandé quel serait le meilleur moyen de rejoindre les personnes concernées : communiqués de presse, courriers, affichage dans les municipalités, site de l'OBVT, information aux points d'entrée (bord des routes et chemins). Les idées des personnes présentes seront les bienvenues en communiquant directement avec Alain Fort au MRN.

Finalement, lors de la deuxième rencontre, c'était le moment de faire le bilan de la démarche de communication du ministère: les pourvoyeurs ont été informés par courrier postal, les maires des municipalités concernées par courriel, des affiches agrémentaient les quais de Laniel et Kipawa, des parutions médiatiques et des entrevues à la radio ont permis de faire connaître la mesure. Il semble qu'elle est bien perçue par les riverains. Un retour au niveau normal est prévu à partir de la mi-octobre.

10. Appréciation des rencontres

Lors des deux rencontres, les participants se sont dits satisfaits du déroulement de celles-ci, de l'organisation générale du projet et des communications avec le comité. Il a été suggéré pour la prochaine rencontre de regrouper les objectifs récurrents qui s'appliquent à plusieurs thèmes afin de ne pas alourdir le document.

Annexe 1 : Objectifs de gestion concertée pour le lac Kipawa

Habitation permanente et saisonnière

Objectifs	Sous-objectifs	Issue
1. Améliorer la qualité de l'eau pour diminuer l'apparition de cyanobactéries	Faire un suivi rapproché de l'apparition de cyanobactéries et mieux connaître les sources des polluants qui les favorisent	Consensus
	Appliquer la réglementation actuelle sur les habitations (fosses septiques, bandes riveraines, quais, etc.)	Consensus
	Sensibiliser, éduquer et responsabiliser les habitants du lac	Consensus
2. Assurer une cohérence avec les premières nations pour la gestion des habitations	-	Consensus
3. Appliquer la réglementation pour les occupants sans droits comme pour les autres utilisateurs du territoire	-	Consensus
4. Maintenir le moratoire actuel pour une période de 3 à 5 ans afin d'avoir davantage d'information sur l'état actuel du lac et de mettre en place des solutions aux situations problématiques	-	Consensuel sauf sur la durée du moratoire (3 ou 5 ans), cette période peut nécessiter une remise à jour.
5. Assurer une cohérence entre terres privées et terres publiques	-	Consensus

Pêche et populations de poissons

Objectifs	Sous-objectifs	Issue
1. Éviter et contrôler les espèces exotiques envahissantes	-	Consensus

Objectifs	Sous-objectifs	Issue
2. Documenter la pêche de subsistance et la prendre en compte pour la gestion de la pêche	-	Consensus
3. Assurer un partage équitable des coûts liés à l'encadrement et à la gestion de la pêche (par les pêcheurs en visite et résidents)	-	Consensus
4. Sensibiliser, éduquer et responsabiliser les pêcheurs	-	Consensus
5. Ramener les populations de poissons à un niveau pouvant soutenir la pêche sportive (rétablissement des populations de touladis, amélioration de la qualité de pêche et protection des géniteurs de dorés jaunes)	-	Consensus
6. Adapter la gestion des niveaux d'eau pour diminuer l'impact sur les populations de poissons	-	Consensus
7. Maintenir la qualité de l'eau pour favoriser les poissons	Prendre en considération les activités sur le bassin versant du lac Kipawa	Consensus
8. Assurer davantage de surveillance des activités de pêche (agents de la faune)	-	Consensus

Plaisance et utilisation du lac

Objectifs	Sous-objectifs	Issue
1. Mieux connaître la fréquentation et l'utilisation du lac	-	Consensus
2. Éviter et contrôler les espèces exotiques envahissantes	-	Consensus
3. Sensibiliser, éduquer et responsabiliser les utilisateurs	-	Consensus
4. Maintenir la quiétude actuelle dans les zones d'habitation et	-	Consensus

Objectifs	Sous-objectifs	Issue
d'utilisation importante		
5. Améliorer la qualité de l'eau pour diminuer l'apparition de cyanobactéries	-	Consensus
6. Encadrer l'augmentation de la fréquentation du lac pour limiter l'impact sur la qualité de l'eau et la quiétude	Encourager les activités de plaisance à faible impact (ex. : canot, kayak, voile)	Consensus
	Favoriser l'utilisation des campings, des pourvoiries ou des infrastructures aménagés existants	Consensus

Activités commerciales et industrielles

Objectifs	Issue
1. Ne pas autoriser d'activités commerciales ou industrielles qui pourraient détériorer la qualité de l'eau, l'environnement aquatique, le paysage ou la quiétude du lac	Consensus
2. Limiter l'impact des activités commerciales et industrielles actuelles dans la bande de 300m et ne pas permettre de nouvelles activités	Pas de consensus car pour certains il est possible de permettre certains projets, mais d'autres ne veulent aucune activité minière, forestière, etc.
3. Ne pas encourager de projet hydro-électrique	Consensus
4. Garder le moratoire sur le développement des pourvoiries et des infrastructures d'hébergement en chalet (c'est-à-dire infrastructures permanentes, excluant les campings) : pas de nouvelles infrastructures et capacité d'accueil actuelle	Consensus à condition que les pourvoiries répondent à la demande en récréotourisme diversifié et ne se restreignent pas à des services pour la chasse et la pêche
5. Assurer l'activité et la conformité des pourvoiries existantes	Consensus

Structure de gestion

Objectif	Issue
Mettre en place une structure de gestion pour le lac Kipawa	Consensus